

Réunion du conseil municipal du 03 MAI 2016

Présents : M.M. Gérard GREFFE, maire, M. Patrick SCHWIRTZ, M. Cyril VACHON, Mme Sophie OPREE, adjoints, Mmes et Ms Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Sébastien FOL, David BURLE, Arnaud TARTARIN, Patricia GUILLAUME, Magali GODARD, Dominique VACHEROT.

Excusés : Antoine BEAU a donné pouvoir à Sophie OPREE - Nolwenn BEROUJON a donné pouvoir à Gérard GREFFE, Françoise CHARLEUX a donné pouvoir à Magali GODARD.

Secrétaire de séance : Arnaud TARTARIN

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 : néant

3./ CIMETIERE : Délibération sur l'espace cinéraire et règlement :

Règlement cimetière : Suite à la création de l'espace cinéraire, M.Cyril VACHON, deuxième adjoint, travaille actuellement avec la secrétaire à la création d'un règlement du cimetière, pièce obligatoire et non réalisé jusqu'à ce jour. Ce travail en collaboration avec le service juridique d'ELABOR, spécialiste cimetière, n'est pas encore totalement abouti et sera soumis à l'avis du conseil municipal lors d'une prochaine réunion et avant la prise d'arrêté par le maire.

Espace cinéraire : M. Cyril VACHON, deuxième adjoint, rappelle que l'espace cinéraire vient d'être terminé au cimetière. Reste l'aménagement floral à créer.

Aux termes de cette délibération prise le 2 juin 2015, et suite à la signature d'une convention avec la société GRANIMOND, la commune s'engageait à régler les emplacements au fur et à mesure de la cession aux administrés. Le coût de la mise à disposition de la case ou du cave urne avait été fixé à 1/12ème du prix total TTC de la facture.

Or, compte-tenu de la configuration des lieux et de la présence d'un emplacement réservé pour une concession à proximité de l'espace cinéraire, 6 cavurnes ont été installés au lieu de 8. Par suite, le montant total de la facture acquittée s'élève à 6 795,60€ TTC pour 10 emplacements au total (6 cavurnes, 4 cases de columbarium) soit 679,56€ TTC par emplacement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide

- de facturer la somme de 679,56€ TTC par cavurne ou case achetée ; à cette somme, s'ajoutera le tarif de la concession.
- Donne pouvoir au maire pour établir le titre de recette correspondant.

4./ DELIBERATION sur fonds de concours communauté d'agglomération plate-

forme ADS

Suite à l'adhésion de la commune à la plate-forme des autorisations des droits des sols, ADS, la communauté d'agglomération versera, en compensation du coût de cette prestation, un fonds de concours. Elle nous demande de prendre par délibération le projet qui sera financé (études, travaux, dépenses de fonctionnement correspondant à des réparations ou à l'entretien). Ce fonds de concours sera réglementairement limité à 50% de la charge résiduelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- déclare financer le coût de l'entretien des espaces verts communaux réalisés par l'entreprise EAV d'un montant annuel de 16 500,00e environ, grâce à ce fonds de concours.

5. DELIBERATION sollicitant la réserve parlementaire pour la création de l'aire de jeux de Varennes :

Suite à la délibération prise le 03 novembre 2015 adoptant le projet de réalisation d'une aire de jeux à Varennes, une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Cependant, pour compléter le financement, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- de solliciter de notre parlementaire, M.François PATRIAT, sénateur une subvention aussi large que possible, au titre de sa réserve parlementaire.
- donne tous pouvoirs au maire pour réaliser l'opération et déposer le dossier de demande de subvention.

6 . COMPTE-RENDU des diverses commissions :

Le maire fait le compte-rendu de la commission « urbanisme » qui a eu lieu le 20 Avril 2016, concernant :

- la toiture du foyer rural : les devis ont été examinés et des précisions doivent être demandés à LABERGEMENT COUVERTURE.
- Concernant les fenêtres du rez-de-chaussée du bâtiment « mairie » : un dossier a été déposé auprès du conseil départemental et auprès de la réserve parlementaire de M. SUGUENOT. Dès réception de l'accord nous pourrions réaliser les travaux.
- La pose d'une horloge aura lieu sur la pompe d'accélération de la chaudière de la mairie , pour réduire le fonctionnement la nuit et les week-ends et ainsi diminuer le coût.
- Le devis retenu pour l'étude pour l'assainissement non collectif au local des vestiaires du foot est celui de l'entreprise BADGE.

Le maire cède la parole au premier adjoint, Patrick SCHWIRTZ lequel fait le compte-rendu de la commission « voirie » du 26 avril dernier aux termes de laquelle, ont été étudiés :

- les travaux de la route de Varennes à Vignoles (VC N°8) : ils feront l'objet d'une réunion spécifique le 31 mai sur place.
- Les chemins piétonniers (à reprendre rue des Viaux et à créer) : ils feront l'objet d'une réunion spécifique le 24 mai
- Le terrain de football : la circulation et le stationnement intenses sur le terrain de foot nécessitent qu'une réflexion soit rapidement menée tant sur la fermeture le long de la RD 973 que sur le chemin d'accès à nouveau en mauvais état.

- La dernière tranche de la route de Combertault. Le maire précise à ce sujet que la répartition des crédits cantonaux désormais dénommés PSV (plan de soutien à la voirie) ont fait l'objet d'une répartition en commission avec M.le conseiller départemental lundi 25 avril : le montant susceptible de nous être accordé par la conseil départemental s'élève à 8 496,00€.
- le chemin de Bourguignon à Travoisy, devant la propriété DREYFUS.

C'est ensuite à Mme Sophie OPREE, troisième adjointe d'établir le compte-rendu de la visite de la MARPA de TALMAY. Cette structure comme les 2 autres situées en Côte d'Or est depuis peu gérée par la PEP 21, ce qui rationalise les coûts et facilite la gestion de la structure au quotidien. Le travail d'accueil est ainsi privilégié.

Parallèlement, le diagnostic de territoire est quasiment terminé et sera adressé à la communauté d'agglomération en vue d'obtenir, dans un premier temps, un report du portage foncier du terrain du lotissement.

Enfin Mr VACHON termine les compte-rendus par celle de la commission « fleurissement », qui a revu notamment, sur quelques points le concours des maisons fleuries.

Mme OPREE suggère que des « pas japonais » soient installés dans le massif en face la mairie, pour permettre un accès plus aisé au pâquier lors des manifestations.

Une commission « aménagement du territoire » aura lieu le 19 mai prochain pour mettre au point définitivement le panneautage et les radars pédagogiques.

7./INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES :

- M.le maire informe le conseil municipal du déroulement de la cérémonie du 8 mai prochain.

- Il informe également le conseil de notre participation à la « Journée du clocher », manifestation mise en place par l'association parisienne, « Conservatoire européen des cloches et horloges d'édifices » laquelle œuvre pour la conservation, le subventionnement des cloches et horloges, et organisera la visite au public des cloches du clocher de l'église St Léger de Ruffey (ainsi que quelques autres églises du département de Côte d'OR). le lundi de pentecôte 16 mai, après-midi.

M.le maire se rendra mercredi matin avec le président de l'association Saint-Léger et la secrétaire de mairie chez Mme LECORRE restauratrice du retable de l'église .

- Le contrôle des bornes incendies aura lieu le lundi 9 mai prochain.

- Le tirage au sort des jurées d'assises aura lieu lundi 9 mai matin au chef de lieu de canton à Ladoix-Serrigny,

-

- M COGNARD a repris l'exploitation de la gravière de Combertault, et nous sollicite sur l'exploitation possible sur le terrain limitrophe situé sur notre commune. Un rendez-vous aura lieu prochainement avec l'intéressé.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le mardi 7 Juin 2016 à 20heures.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.